

Corinne BERT

*EXPERT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX -EN-PROVENCE
DIPLOMEE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES COMPTABLES ET FINANCIÈRES*

TEL : 04.91.13.42.42

E-Mail : expert.judiciaire@periergiraud.com

**ADMINISTRATION PROVISOIRE
ARTICLE 29 – 1**

Nos Réf. : CB/AB

Administration Provisoire Art.29.1 :

37 Traverse de la Viste

13015 Marseille

Ordonnance de remplacement:

N° 15/01374 du 1 Mars 2022

Magistrat: Mme Sophie-Maddie DAOUDAL

**RESOLUTIONS PRISES LE 28 OCTOBRE 2022
PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE
ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965**

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'administrateur approuve les comptes pour la période du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

Résolution Adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'administrateur approuve les comptes pour la période du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Résolution Adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

L'administrateur approuve les comptes pour la période du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

Résolution Adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'administrateur vote le budget prévisionnel pour l'exercice du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

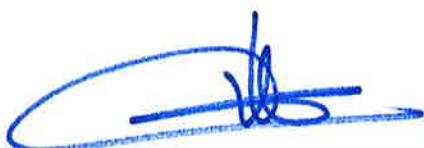
Un budget prévisionnel est adopté pour un montant de 11 000 €.

Exigibilité : immédiate

Résolution Adoptée

Fait à Marseille le 28 Octobre 2022

L'Administrateur Provisoire.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. B.", is enclosed within a blue oval shape.